

Saint Prix, le 8 février 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'ADVOCNAR
se tiendra le :**

Lundi 12 février 2018 à 20h

Salle de l'Orangerie à EAUBONNE

Parc de Mézières - 14 avenue de l'Europe

Les nombreuses actions de l'association pour une réduction significative des nuisances aériennes - bruit et pollution - et pour la prise en compte par les pouvoirs publics de leur impact sur la santé, y seront développées. Un bilan sera fait des résultats obtenus.

Nouveaux éléments concernant l'action juridique conjointe élus/associations au Conseil d'Etat, fondée sur le non-respect de la Directive 2002/49/CE : nous ferons le point en présence de Maître Cofflard, avocat des requérants. Notre objectif est que la France se conforme au droit européen, concernant la réduction du bruit lié au trafic aérien autour des aéroports d'Orly, Roissy Charles-de-Gaulle et Le Bourget. Nous proposons 10 mesures réalistes pour réduire significativement le bruit autour de Roissy CdG ¹.

Nous évoquerons également les projets d'actions contre les nuisances aériennes pour l'année à venir. Et comme de coutume, nous laisserons une large place aux échanges avec nos adhérents.

Nous rappelons que conformément aux statuts de l'ADVOCNAR, l'accès à l'assemblée est réservé aux membres de l'association à jour de leur cotisation. Les adhésions (mini 20 €) pourront être versées sur place à l'entrée.

Pour tout contact : Patric Kruissel
Françoise Brochot

¹ Voir document joint « PPBE 10 mesures pour réduire significativement le bruit du transport aérien à Roissy CdG »